

LES JEUNESSES MACRONIENNES EN MARCHÉ!...

Depuis plus de deux ans, diverses mesures concernant les jeunes personnes sont conduites par le gouvernement. Mettons bout à bout ces mesures, et regardons un peu l'image d'ensemble.

DE LA CONCEPTION À 3 ANS: *Futurs parents et enfants sous la surveillance de l'État.*

En septembre 2020, un groupe d'«*experts*» de la petite enfance a rendu un rapport censé donner des pistes pour mieux accompagner les parents dans la période décrétée cruciale des «*1.000 premiers jours de la vie*». Les mesures préconisées laissent pantois: rendez-vous prénatal obligatoire, visites à domicile plus nombreuses, étalées dans le temps et obligatoires, menées par des «*services de PMI réarmés*», volonté de démarrer les apprentissages avant l'âge scolaire (pourtant déjà très précoce en France)... Il est même évoqué un entretien sur le thème de la parentalité pour «*tous les couples en âge de procréer*»!

Sous couvert d'accompagner de manière bienveillante les familles, l'État s'immisce dans leur intimité et dicte la bonne conduite parentale. De 0 à 3 ans, les enfants ne s'appartiennent donc déjà pas et l'État entend bien contrôler les moindres détails de leurs existences.

Il est important de noter que là, comme dans les autres dispositifs détaillés plus loin, les mesures sont souvent proposées à titre expérimental, provisoire, ou encore sur la base du volontariat... au début. Mais on sait très bien que cela relève de la technique du pied dans la porte, et que bientôt, ces mesures seront appliquées partout et pour tout le monde.

DE 3 À 16 ANS: *École de la République obligatoire.*

En juillet 2019, J-M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, abaissait l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans. Le 2 octobre dernier, E. Macron annonçait dans son discours sur «*les séparatismes*» sa volonté de rendre l'école obligatoire pour tous. Ce sont donc désormais près de 13 millions d'enfants de 3 à 16 ans qui sont dans les filets de l'éducation d'État.

Cette mainmise éducative se traduit par une volonté affirmée de mettre en place un programme unique, des méthodes uniques, un dogme républicain unique (1). Les programmes sont d'ailleurs de plus en plus sous la coupe du ministère de l'Éducation nationale. Un exemple: la lecture sera enseignée selon la méthode promue par l'ami de J-M Blanquer, S. Dehaene.

Le ministre lui-même a d'ailleurs fait éditer un manuel de lecture par l'Éducation nationale. Un interventionnisme jamais vu de la part du ministère dans les programmes scolaires.

S. El Haïry, *Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement*, a prévenu: l'État «*ne laissera aucun enfant sortir du giron républicain*». «*L'École de la République*», et non plus l'École publique, deviendrait obligatoire pour tous, sans plus d'alternative gratuite possible.

Mais à quoi ressemble «*l'École de la République*»? Rétrécissement des apprentissages autour des «*fondamentaux*», enfants soumis à évaluations dès 3 ans, compétition, soumission à l'autorité, conformisme,

(1) Le projet de loi pour «*renforcer les valeurs de la République*», en plus de l'obligation scolaire, pose des contraintes de plus en plus fortes sur les écoles «*alternatives*» pour suivre les programmes et les méthodes dictées par le ministère et vise à interdire la seule alternative possible à l'école (l'instruction en famille).

programmes vidés de leurs matières critiques et artistiques, le tout, saupoudré d'idéologie nationale et identitaire. L'École républicaine, ce serait celle où les jeunes filles doivent porter «*une tenue républicaine*», qui diligente des opérations de police sur des enfants de CM2 pour «*apologie du terrorisme*», qui interdit à des mères d'accompagner les sorties scolaires car elles sont voilées, qui veut avoir un droit de «*regard sur l'emploi du temps des enfants les mercredis, les week-ends et pendant les vacances*». L'école, avec son ministre orwellien, vise donc désormais le monopole de l'éducation, et applique un dogme «*républicain*» permettant toutes les dérives.

ENTRE 16 ET 18 ANS: Obligation de formation.

Les jeunes de 16 à 18 ans ont désormais l'obligation de s'engager dans une formation, s'ils ne sont pas déjà en situation d'emploi, de formation, ou d'études, ce qui allonge de fait la période de mise sous tutelle des jeunes. Le contrôle des jeunes est rendu possible par une collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et celui du Travail et de l'emploi, via les missions locales. De 16 à 18 ans, tu ne pars pas découvrir le vaste monde ni réfléchir au sens de ta vie: tu travailles. Cette mesure, inscrite dans la loi dite «*pour une école de la confiance*», est lourde de conséquences pour les jeunes qui n'ont plus d'autre choix que travailler, en tant que salarié ou étudiants.

ENTRE 15 ET 25 ANS: Le Service National Universel (SNU)

Entre 15 et 25 ans, tous les jeunes seront bientôt soumis au SNU. Comme l'explique la *Ligue des Droits de l'Homme*, il «*consistera en un mois obligatoire pour ceux âgés de 15 à 18 ans. Composées de deux phases, ces quatre semaines seront suivies d'une troisième phase, avec un engagement plus long (d'au moins trois mois), sur la base du volontariat. La généralisation du dispositif pourrait avoir lieu en 2022-2023*».

C'est une commission dirigée par le général Ménaouine qui a défini les objectifs, le déroulement, et les obligations liées au SNU. Celui-ci vise explicitement deux objectifs: créer une plus grande identification des jeunes à la nation, et encourager leur engagement à défendre le pays, présenté comme étant en danger. Le ministère de l'Éducation nationale est partenaire de l'armée, puisque le dispositif comprend un volet d'enseignement de la défense en milieu scolaire, figurant dans le code de l'éducation. De plus, l'Éducation nationale prend en charge, dans le cadre du SNU, la mission de recensement des jeunes et la mise en place d'un fichage comprenant des données personnelles.

Le SNU pose dès le départ l'impossibilité de faire valoir une objection de conscience, et celles et ceux qui refuseront d'y participer se verront interdire de passer le permis de conduire, le baccalauréat ou un autre diplôme, et de se présenter aux concours administratifs jusqu'à leurs 25 ans. Le SNU reste un service militaire déguisé: internat, port d'un uniforme, salut au drapeau, encadrement militaire, discours sur les valeurs de la République, etc... Les jeunes seront envoyés hors de leur département de résidence, sans pouvoir rentrer chez eux pendant les 12 premiers jours, et sans pouvoir communiquer avec leurs proches en dehors du créneau choisi par les encadrants. On parle donc bien là de jeunes mineurs, âgés le plus souvent de 15 ans, qui seront isolés pour être soumis à un internat de type militaire. Les modalités du SNU pouvant à l'avenir être modifiées par simple décret, on peut craindre qu'il ne suive une pente encore plus militariste et nationaliste à l'avenir.

AU-DELÀ DE 18 ANS: Des étudiants qui se tiennent sages.

Enfin, l'université. Lors des récents débats sur la *Loi de Programmation de la Recherche*, deux amendements ont fait du bruit. Le premier portait une limite politique à la liberté de l'enseignement, en stipulant que «*les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République*». Les vagues valeurs républicaines convoquées pour limiter des libertés déjà bien malmenées n'ont pas suffi et cet amendement a été abandonné. Le second prévoyait un à trois ans de prison et jusqu'à 75.000 euros d'amende toute personne qui tenterait «*de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur [...] dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement*». Il a été retoqué par le Conseil constitutionnel. S'il semble plus difficile de s'attaquer aux étudiants, la volonté est malgré tout, là... Loin de considérer les enfants comme des personnes libres et autonomes, capables d'autodétermination et d'auto-éducation, l'État s'arroge le monopole de leur éducation, de la naissance à l'âge adulte, sans contestation possible. Le gouvernement distille son discours sur l'incompétence, voire la toxicité des parents, qui

seraient incapables d'accompagner les enfants et d'en prendre soin. Il propose une solution miracle: les mettre d'office, dès un âge précoce, dans une collectivité sous sa coupe exclusive. La «*République*» est le nouveau dogme éducatif qu'Emmanuel Macron souhaite instaurer, et il s'applique à y soumettre tous les enfants. Les parents n'auront bientôt plus pour rôle d'accompagner les jeunes, ni pour responsabilité de les protéger. Leur fonction se limitera à fournir des enfants à «*la République*», qui les modèlera à sa guise pour en faire de bons petits républicains, soumis et adorateurs du drapeau. Et gare aux récalcitrants...

***Marina, groupe Libertad, Toulouse,
avec le Collectif Libres Apprenants du Monde.***
